

LIPADHOJ A.s.b.l.,Ong/DH

Ligue pour la Paix, les Droits de l'Homme et la Justice

Comité Exécutif

COMMUNIQUÉ DE PRESSE LIPADHOJ

N° 03/RDC/LIP/CP/KSS/07/2024

Violences faites à la femme

La « Ligue pour la Paix, les Droits de l'Homme et la Justice », LIPADHOJ en sigle, exprime une profonde indignation et une préoccupation majeure face à l'attaque violente survenue récemment contre madame Évodie UNGEY FURAHA, une femme âgée de 26 ans. Cette attaque inacceptable souligne la nécessité urgente d'une action renforcée pour protéger les femmes et garantir que justice soit rendue.

En effet, les faits se sont déroulés en date du 15 juillet 2024 à 18h à la maison communale de Kinshasa où Madame Ungey rejoint sa mère qui s'y trouvait alors qu'elle n'avait reçu aucune convocation l'invitant sur ces lieux. Arrivée sur place, la victime invoque le fait que sa mère ne détenait aucun document justifiant sa présence devant l'officier de police judiciaire(OPJ) répondant au nom de **Constant KABWEBWE**. À la suite de cette réclamation, Madame Évodie a été attaquée aussi verbalement que physiquement par cet OPJ, en proférant des propos insultant à l'endroit de la victime jusqu'à déchirer ses vêtements après l'avoir publiquement collé aux seins.

La LIPADHOJ condamne aussi l'inaction du Bourgmestre de la Commune de Kinshasa et le Commandant de la Police de la même commune saisis par la victime après cette agression. Cela frise une certaine complicité et soutien dans le mal qu'est la violence faite à la femme.

Nous appelons à une action immédiate de la part des autorités compétentes pour enquêter sur cet incident et assurer que justice soit rendue. La violence contre les femmes est une réalité persistante et inacceptable qui continue de causer des préjudices profonds dans notre société. Chaque incident, comme celui-ci, nous rappelle l'importance de lutter contre toutes les formes de violence basée sur le genre et de soutenir les victimes.

En tant qu'organisation de défense des droits de l'homme, déjà engagée à soutenir activement les initiatives visant à mettre fin à l'impunité des auteurs de violences sexuelles qui sévissent de façon récurrente sur les femmes et les jeunes filles à l'Est de la RDC et à promouvoir la justice et la réparation en faveur de ces dernières, nous encourageons la justice congolaise à prendre des mesures répressives à l'encontre de cet agresseur. Il est impératif de garantir que ceux qui commettent de tels actes horribles soient traduits en justice et punis avec toute la rigueur de la loi.

Fait à Kinshasa, le 17 juillet 2024

Membre

Membre

Justice AF